



Ip et services sociaux

Par Nour88

Bonjour

Je souhaite avoir des conseils juridiques concernant un problème que j'ai vécu ça fait plus de deux ans
La pedopsy de mon fils tsa ma fait une ip soit disant qu'on a pas réalisé les soins dentaire pour mon fils alors que j'ai tout les rdv prise sur doctolib les ordonnances et tous .Le rapport de ip était mensongère.bref les services sociaux mon proposé une tifs et une AED j'ai accepté j'ai signé le contrat d'une année .ça ce passe bien sauf la pedopsy a refusé la présence de L'assistante social au entretien familial . après 6 mois la pedopsy a fait une deuxième ip comme quoi mon fils a dit que mon mari la tapé alors que mon fils a des problèmes de langage et l'orthophoniste confirme ça. L'assistante sociale ns a rassuré et qu'elle est convaincu que ce n'est pas vrai la tifs aussi .donc on risque rien. après 3 mois la pedopsy a convoqué les services sociaux pour un rdv où presque tous le cadre de santé de l'hôpital de jour ou suivait mon fils était présent. Elle a réussi à changer l'avis de L'assistante sociale avant la fin du contrat il restait un mois avant de sa fin.

Nous autant que famille on a perdu la confiance avec
L'assistante social qu'on lui a ouvert nôtre porte elle a même enquêter avec mon fils en lui posant la question, est ce que ton père t'a tapé ? mon fils à répondu :non .elle a crier sur mon deuxième fils qui est hyperactif. Donc mes questions c'est :

Dans une mesure AED est ce que L'assistante sociale a le droit d'assister à des rdvs concernant mon fils sans la présence des parents ?

Est ce que L'assistante sociale a le droit d'enquêter avec mon fils?

Est ce qu'elle a le droit d'être agressif avec mon deuxième fils?

Est ce qu'elle a le droit de faire un signalement juridique si on est pas d'accord pour un prolongement du contrat ?

Et est ce que l'avocat peut arrêter ce signalement ?arrêtez l'enquête sociale quand le juge des enfants l'ordonne?

Est ce que je peux déposer plainte contre L'assistante sociale pour un signalement abusif et contre la pedopsy pour une ip abusif ?

Je vous remercie par avance.

Bien cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Et quels types de conseils attendez-vous exactement ?

Si vous pensez à une plainte pour dénonciation calomnieuse sachez qu'il faudra pouvoir établir que le pédopsychiatre a agi de mauvaise foi ce qui n'est pas évident. Il n'a pas forcément eu accès au dossier dentaire de votre fils.

Les services sociaux vous ont proposé une aide que vous avez acceptée et visiblement l'on ne vous a rien reproché sur le plan légal.